

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 19 novembre 2024 à 9h
Pôle Sciences pour l'Ingénieur (Ville-d'Avray) – Salle A2 102**

Membres présents :

Membres de droit : Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Adam Lenouali, Céline Million, Khanh Hung Tran, Amanda Martinez-Gil, Gérard-Pascal Piau, Pascal Pradeau, Badr Eddine Ratni, Géraldine Saint Surin.

Invités : Sophie Allard, Nathalie Jonglez de Ligne, Virginie Durand, Olivier Thuillas (jusqu'à 10h), Frédérique Gadot, Johann Petit.

Invité exceptionnel : Nicolas Bourbon (Vice-Président Égalité, Inclusion et Non-Discrimination).

Procurations : Bruno Serio donne procuration à Amanda Martinez-Gil. Philippe Forster donne procuration à Khanh Hung Tran. Denise Hirsch et Laurent Gallimard donnent procuration à Céline Million. A partir de 10h45, Olivier Polit donne procuration à Pascal Pradeau.

1- Présentation de la Mission Égalité et Non-Discrimination de l'Université Paris Nanterre (par Nicolas Bourbon)

Depuis 2 ans, Nicolas Bourbon était chargé de la Mission Égalité et Non-Discrimination de l'Université Paris Nanterre et depuis le mois de septembre, il est passé vice-Président en charge des questions « Égalité, inclusion et non-discrimination », un périmètre plus large. L'objectif de cette présentation auprès des UFRs est de présenter ce qui est à la disposition du corps professoral sur ces sujets, que ce soit à titre personnel ou pour les étudiants. Les quatre points essentiels de cette mission sont :

- Lutter,
- Former,
- Informer,
- Sensibiliser.

Nicolas Bourbon présente un document très détaillé sur l'importance et les dispositifs mis en place par cette Mission. Il sera diffusé à tous les membres du conseil en même temps que le présent compte-rendu.

2- Informations de la direction

➤ Des réunions sont actuellement programmées entre la vice-présidence CFVU et les directeurs de composantes pour la mise en place du LMD5. Des consignes ont été transmises. Pour la licence, il faudra respecter rigoureusement les 1500 heures étudiant. Pour le master, seulement quelques informations ont été diffusées et le dossier n'a pas encore beaucoup avancé. En apprentissage, on compte 402 heures étudiant. En formation initiale, le volume horaire de la formation peut être fixé en prenant compte le ratio Heure/Étudiant. La valeur de référence possible pour ce ratio pourrait être : parcours de master avec 25 étudiants et 300 heures par an.

- Concernant les cours, on envisage de nombreux changements pour la licence car l'université souhaite :
- Conserver les UE « Compétences transversales » (à l'exception du S5 et S6 où elles disparaîtront) et « Projets et expériences »,
 - Instaurer et répartir des enseignements à distance sur les trois années,
 - Alléger des listes à choix, notamment entre stage, projet et ASE,
 - Attribuer un nombre d'heures présentielles défini à l'échelle de l'établissement aux ECs Projet et à leur suivi,
 - Certains crédits sont amenés à être modifiés.

➤ Sur le plan administratif, un nouvel outil, l'ACTUL, proposé par l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support) depuis 2019, sera utilisé pour la modélisation.

Cet outil permettra de :

- Modéliser la nouvelle offre de formation et évaluer la charge horaire et le coût,
- Proposer, formation par formation, une maquette de base à compléter par les composantes,
- Déverser le contenu sur APOGEE via un connecteur. Une seule saisie de l'offre suffira, il restera les règles de calcul à saisir. Les mutualisations pourront également être traitées via cet outil, qui identifie les EC mutualisés.
- Faire un calcul de coût sur la base des effectifs réels et prévisionnels, et via les données qu'il pourra importer d'OSE.

➤ Informations sur le calendrier :

- Octobre-décembre 2024 : réflexions sur les parties hautes (mentions et parcours) et questions transversales, élaboration du cadrage maquette.
- Janvier-juin 2025 : vote des parties hautes, début d'élaboration des maquettes détaillées.
- Septembre-novembre 2025 : vote de la première version des maquettes pour le paramétrage des plateformes nationales.
- Janvier-juillet 2026 : vote et paramétrage des maquettes détaillées pour une mise en place dès la rentrée de septembre 2026.

3- Compte-rendu de la séance du 8 octobre 2024 : vote

Aucune modification n'a été demandée en amont de la séance.

Vote : 12 pour.

4- Charges pour fonctions 2024-2025 : vote

Le Directeur n'a pas encore reçu le référentiel pour les charges pour fonctions, mais cela ne changera en rien à la répartition des heures attribuées, comme indiquées dans le tableau envoyé aux membres du conseil. Peu de changements ont été apportés par rapport à l'an dernier. Olivier Thuillas ne pourra pas s'occuper du second semestre (dû à ses congés CRCT), Delia Guijarro Arribas prendra donc le relais et récupèrera les heures de CPF correspondantes. Moins d'heures sont attribuées au responsable de la licence 3, qui intervient davantage dans le parcours M1 EESC. Pour l'année 2024-2025, 16h de plus ont été enregistrées par rapport à l'année précédente. Une enseignante rapporte l'information suivante : certains enseignants, enseignants-chercheurs et PRAG ne bénéficient pas de la RIPEC malgré leur investissement dans les filières. Ils souhaiteraient savoir s'il ne serait pas envisageable de diminuer les CPF de ceux qui sont également bénéficiaires de la prime RIPEC C3 pour les redistribuer à ceux qui n'en bénéficient pas. La direction rappelle d'abord que les PRAG n'ont pas accès à la RIPEC, cela concerne uniquement les enseignants-chercheurs et qu'il serait du ressort du Ministère de mettre en place une prime spécifique pour les PRAG. La direction note également qu'elle ne connaît pas les bénéficiaires de la RIPEC, que l'attribution est personnelle/individuelle, et qu'en aucun cas elle se permettrait de sonder les enseignants à ce sujet. Ce débat lancé sur la répartition des primes CPF au regard de la prime RIPEC C3 ne sera pas un sujet de réflexion.

Vote : 12 pour.

5- Procédure de Modification des Maquettes (PMM) et M3C spécifiques 2025-2026 : vote

Aucune modification de maquette n'a été demandée pour la rentrée 2025, dans le cadre de la PMM 2025-2026. Le vote est donc annulé.

6- Tarifs de l'apprentissage 2025-2026 : vote

Le nouveau référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) relatif au décret du 5 juillet 2024 a été publié sur le site de France Compétences le 12 juillet 2024. Sur la base des NPEC de l'ensemble des branches, l'UFR SITEC propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Sciences pour l'Ingénieur : 7500 euros
- Génie Industriel : 8500 euros
- Métiers du livre et de l'édition : 8500 euros

Vote : 13 pour (la procuration d'Olivier Polit prend effet à compter de ce point).

7- Demande de ré-accréditation de la FIPméca : vote

Le Directeur de la FIPméca fait un point sur la finalisation du dossier de demande de ré-accréditation pour la formation, évalué par la CTI. Il est à déposer pour le 12 décembre 2024 aux greffes de la CTI, mais la demande doit préalablement être approuvée par le conseil d'UFR, la CFVU et enfin le CA, qui devra donner l'autorisation du dépôt de dossier. La procédure est la même qu'avec l'HCERES pour les filières de l'université : visite programmée début 2025, dossier à constituer comprenant un dossier numérique tenu par la filière (éléments de preuve), *Data Sheet* (extraction des données certifiées fournies chaque année à la CTI), rapport d'auto-évaluation (fiche RNCP à mettre à jour et utilisation des blocs de compétences, ce qui représente une nouveauté). Dans le rapport d'évaluation, il faut adresser des réponses aux recommandations : mettre en place l'approche par compétences, sécuriser le recrutement, passer de la posture d'IUT à la posture d'ingénieur. Le point faible concerne la partie internationale, car les ingénieurs doivent avoir le niveau d'anglais B2, au minimum, avec une tolérance en B1 pour les salariés en formation continue. Théoriquement, dans les formations d'ingénieurs, un séjour significatif à l'étranger de neuf à dix semaines est imposé. Une telle durée n'est pas compatible avec la formation continue et cette particularité sera à négocier en expliquant qu'un séjour de cinq jours est organisé dans le parcours de la FIPméca, mais que l'expérience internationale est entièrement développée dans les entreprises, pour certains.

Vote : 13 pour.

8- Composition du Conseil de Perfectionnement 2024-2025 du CMI-ATE : vote

Un seul changement a été effectué : parmi les trois étudiants qui étaient inscrits et en cours de formation, deux ont été diplômés et sont partis. Une étudiante de CMI 3 et un étudiant de CMI 4 les remplacent.

Vote : 13 pour.

9- Avenant à la convention de partenariat entre le Musée de l'Air et de l'Espace (MAE) et le CMI-ATE : vote

L'avenant permet de prolonger la durée de la convention d'une année, et aucune modification n'a été apportée par rapport au précédent.

Vote : 13 pour.

10- Liste des vacataires à habilitier : vote

La liste transmise aux membres du conseil, lors de l'envoi de la convocation, comprend cinq vacataires (deux pour le Master GI et trois pour le Master MDL). Elle est acceptée à l'unanimité.

Vote : 13 pour.

11- Questions diverses :

Un enseignant fait remarquer qu'il a participé au Salon Européen de l'Education pour représenter l'IUT, où il a pu voir que des étudiants s'interrogent quant à leur orientation, à savoir BUT, Licence SPI ou CMI-ATE. Il les a renseignés sur ces formations mais pense qu'à l'avenir, il serait souhaitable d'apporter à ce salon et d'autres, des plaquettes de la Licence SPI et du CMI-ATE. La direction n'y voit aucun problème et en discutera avec le directeur de l'IUT.

Fin de la séance à 11h40.